sur l'adresse qui sera présentée à Léon XIII. Voici les noms de ces vénérables nonagénaires : J.-B. Lepers, né à Wasquehal, le 4 mars 1808. — Ferdinand Desplanques, le 28 mai 1808. — Cécile Butin, le 14 février 1808. — Désirée Desquiens, veuve J.-B. Deldalle, le 7 mars 1808.

— *Distribution de couvertures aux pauvres.* — Avec le produit de la fête cycliste de bienfaisance qui a eu lieu dans la commune le 24 juillet dernier, la commission organisatrice, comme elle l'a fait l'année dernière, fera distribuer, cette semaine, plus de cent couvertures de lit aux pauvres les plus nécessiteux de Wasquehal. C'est là une louable idée, surtout par cet hiver rigoureux.

Hem. — *Les répartiteurs pour 1900.* — Sur la proposition du conseil municipal, M. le préfet du Nord a arrêté, de la manière suivante, la liste des commissaires-répartiteurs des contributions directes pour l'année 1900. Titulaires résidents : MM. Vincent Henri, Pierre Boussemart, Cletaire Jonville. Suppléants : Nutte Charles, Pouchain Denis, Bayart Henri. Titulaires non résidents : Deldale Louis à Ascq, Carette Florimond à Lannoy. Suppléants : Parent Albert à Lannoy, Dufermont François à Toufflers.

Toufflers. — *Une bénédiction de drapeau.* — Demain lundi, jour de Noël, la société des Anciens Militaires, établie chez M. Delcourt, fera bénir son drapeau aux vêpres. La Fanfare municipale et plusieurs sociétés y assisteront.

Willems. — *Bureau de bienfaisance.* — Les boulangers de Willems et des environs sont informés que l'adjudication du pain du Bureau de bienfaisance se fera à la mairie de Willems, mardi 26 décembre, sur soumissions cachetées. Les intéressés peuvent prendre connaissance des pièces et du cahier des charges au *secrétariat de la mairie.*

Ascq. — *Bureau de bienfaisance.* — Le 25 décembre, à 5 heures du soir, il sera procédé à la mairie, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées des fournitures de pain et charbon nécessaires pour l'année 1900, conformément aux cahiers des charges déposés au secrétariat de la mairie.

Communications

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — Les anciens élèves de l'Ecole sont instamment priés de se réunir le mercredi 27 décembre, à huit heures et demie du soir, café Depauw, place Notre-Dame. Formation d'une société d'anciens élèves.

CERCLE DE LA CONCORDE. — Les membres de la « Jeune Concorde », sont priés de noter que la réunion de lundi est remise au jeudi 28 courant, en raison des fêtes de Noël.

Pour les Etrennes. — Si vous avez un cadeau à faire, adressez-vous chez M. **Duquesne-Bayck**, marchand de musique, pianos et instruments, 8, **rue du Vieil-Abreuvoir**, où vous trouverez un assortiment très complet d'articles fantaisie et utiles. On y trouve tout ce qui concerne la musique. 41580

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 55125—48990

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32290

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 55810

Palais des Nouveautés, 32, Grande-Rue, Roubaix. (Entrée libre.) — Grande mise en vente des Nouveautés d'Hiver. Un magnifique calendrier est offert aux acheteurs. (Voir à la 7e page.) 50027

BIJOUTERIE. JOAILLERIE, ORFÈVRERIE
La maison **A. Vaneste**, 90, rue Nationale, Lille, sera exceptionnellement ouverte les dimanches 24 et 31 courant. 60732d

Par exception, la maison **LEGENDRE** 47, rue Esquermoise, Lille (ancienne maison Watier), restera ouverte tous les dimanches jusqu'à la fin de l'année. Collection particulière de bijoux art nouveau. 59400d

Plantes stérilisées, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

Huile de foie de morue supérieure, marque Soétenay. Seul dépôt pharmacie DELABARRE, rue d'Inkermann, 54. Le litre 3 fr. 50.

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Cuisinières, Calorifères, Foyers de salles à manger et salons. — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.
Th. LALLEMAND, 36, Grande-Rue. Roubaix. 39252

Ameublements. — (Voir aux annonces l'avis du « Berceau d'Argent. » 52780

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* *50

Les difficultés dans les transports et la gare de Tourcoing. — *Depuis quelque temps*, de nombreuses réclamations ont été formulées par le commerce : encombrement de la gare pour les expéditions, retards dans les livraisons pour les laines et les charbons, etc. Nous nous sommes fait, à maintes reprises, l'écho de ces observations. Nos lecteurs pourront constater, par le compte-rendu d'une récente réunion de la Chambre de commerce, que les représentants les plus autorisés des intérêts commerciaux de notre ville se sont vivement préoccupés de cette question et sont intervenus très activement.

Mais la Compagnie du chemin de fer du Nord doit-elle être seule rendue responsable des difficultés qu'éprouve le commerce et dont il se plaint à bon droit? Voilà bien longtemps que nous avons fait ressortir l'insuffisance des locaux de la petite vitesse à la gare de Tourcoing. Or, le trafic des marchandises va toujours croissant, d'année en année : nous nous proposons de le démontrer au moyen d'un relevé comparatif que nous publierons prochainement. D'autre part, à certaines époques, il se présente un afflux inusité d'expéditions. C'est ce qui arrive notamment lors des ventes publiques.

Ainsi, dans la *série d'enchères* que nous avons eues à Tourcoing il y a une quinzaine de jours, il s'est vendu près d'un million de kilogrammes de marchandises, blousses et déchets, qui doivent être enlevées dans un délai très court de dix jours et sont pour la plus grande partie destinées à l'étranger. On comprend que dans ces conditions il se produit fatalement de l'encombrement à la gare, bien plus à cause de l'exiguïté des quais que de l'insuffisance du matériel.

C'est donc du côté de l'agrandissement de la gare qu'il faut surtout porter ses vues. Voilà bien des années déjà que le projet de remaniement de notre gare principale est à l'étude. Une convention a été signée entre la ville et la Compagnie et on aurait pu penser que le projet allait entrer dans une phase active. Mais *des mois et des mois se* sont écoulés et nous restons toujours dans le *statu quo*, c'est-à-dire avec une gare non seulement fort peu en rapport avec l'importance considérable de notre commerce, mais aussi d'aspect monumental que dédaignerait la plus petite commune de la Belgique.

C'est qu'il faut compter avec les lenteurs de la procédure administrative : les projets passent de cartons en cartons, dans les ministères ou dans les bureaux de contrôles, subissent des enquêtes à une infinité de degrés et, pendant tout ce temps-là, le commerce se morfond, il est entravé. Si MM. les Ingénieurs du contrôle avaient journellement à expédier par la gare de Tourcoing des marchandises, il est probable qu'ils mettraient plus de hâte à étudier les projets.

En résumé, c'est vers la prompte réalisation du projet de remaniement de la gare que tous les efforts doivent porter et tant que nous aurons un agencement exigu et insuffisant, nous verrons le commerce se plaindre à bon droit des entraves qu'il rencontre du côté des transports.

LES GRÈVES. — Une grève qui se résout par la fermeture de l'usine. — La grève de la filature de MM. Leroux-Lamourette qui dure depuis neuf semaines vient d'avoir une solution inattendue. En effet, nous avons reçu la communication suivante :

« Tourcoing, 23 décembre 1899.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Nous avons l'honneur de vous annoncer que notre grève est terminée.

» Nous arrêtons définitivement notre filature. Avis en a été donné à M. le Maire par une lettre dont vous trouverez copie ci-jointe.

» Recevez mes bien sincères salutations.

» LEROUX-LAMOURETTE. »

« Tourcoing, le 23 décembre 1899.

» Monsieur le Maire de Tourcoing,

» Lorsque nous avons eu devant vous, il y a six semaines ou moins, une entrevue avec les délégués de nos ouvriers grévistes, vous avez bien voulu reconnaître notre bonne volonté et notre *désir d'arriver à une entente.*

» Après neuf semaines de grève, la situation n'a pas changé, et nous ne savons quand le conflit se terminera.

» Dans ces conditions, nous avons pris une résolution : la fermeture définitive de notre filature.

» Notre grève est donc terminée et nous vous faisons parvenir les livrets signés de tous nos rattacheurs.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations. » Signé : LEROUX-LAMOURETTE frères. »

— *Dans les autres établissements* aucun changement ne s'est produit.

Toutefois, nous pouvons enregistrer une reprise de travail : les trieurs de M. Paul Destombes sont rentrés *samedi matin*. Ils ont déclaré qu'ils avaient pris cette décision sur la promesse qui leur avait été faite par le patron de ne pas leur donner à trier des laines destinées au peignage de MM. Binet.

Les *grévistes* ont encore quêté dans la ville, mais il n'y a eu aucune manifestation.

Lycée de Tourcoing. — *Fête des tout-petits.* — On nous affirme qu'à l'issue de la classe du soir, samedi, M. le *proviseur* avait eu l'excellente idée d'inaugurer, pour les petits élèves, les fêtes de Noël et du Nouvel An. *Dans l'un des parloirs*, un gros arbre de Noël avait été dressé, tout garni de beaux jouets : autour se pressaient une cinquantaine de *bébés*, *attendant avec impatience* le dépouillement. Les familles et les professeurs assistaient à *cette fête intime qui commença par des récitations enfantines*, quelques chants et quelques morceaux de *musique*. On avait aussi fait appel à plusieurs « grands » qui déclamèrent d'intéressants monologues, *mais la partie la plus amusante du programme fut le moment où*, par voie du sort, les nombreux objets qui garnissaient le sapin traditionnel furent distribués aux heureux gagnants.

L'arbre de Noël. — Une *société de la ville*, l'*Association Alsacienne-Lorraine*, a eu la bonne pensée d'organiser, au *siège de la société*, Café de la Nouvelle Aventure, une fête de l'arbre de Noël, qui lui rappelle le pays absent. La distribution des jouets aura lieu à quatre heures, puis le soir se donnera un très joli concert qui comprend entre autres choses dans le *programme*, l'interprétation d'une pièce de notre concitoyen M. Joseph Pierson : *Wilhelmine.*

Importante adjudication à l'Hospice Général. — Il a été procédé à l'Hospice général à l'adjudication des denrées, lingerie, habillements et autres objets nécessaires aux services de l'Hospice général et de l'Hôtel-Dieu.

Cette adjudication a eu lieu sous la présidence de M. Paul Didry-Dubrulle, assisté de MM. J. Lehoucq, A. Lefrançois et C. Debouvries, administrateurs. Voici les résultats de cette importante adjudication :

Viande de bœuf, 25.500 kilogrammes, adjudicataire, M. A. Van Ingelande, au prix de 1 fr. 22 le kilog. Viande de *mouton*, 3.710 k., adjudicataire, Delgatte-Lagache, au prix de 1 fr. 69. Viande de veau, 8.710 k., adjudicataire, Delgatte-Lagache, au prix de 1 fr. 69. Bière, 102 000 litres, adjudicataire, Lefebvre Jules, au prix de 8 fr. 09 l'hectolitre. Beurre frais, 5.400 k., adjudicataire, Coppin Henri, au prix de 2 fr. 40 le kilog. Lait battu, 63.000 litres, adjudicataire, Delannoy Jules, au prix de 0 fr. 05 le litre. Œufs, 163.000 nombre *adjudicataire, Dewever Albert*, au prix de 69 fr. 15 le mille. Pommes de terre, 38.000 kilog., adjudicataire Selosse-Lequenne, au prix de 6 fr. 98 les 100 kilog.

Epiceries. — Café vert, 2.065 kilogr., Janssens Alfred (du Havre). 2 fr. 58 le kil. Cassonnade, 2.160 kilogr., Planckaert 92 fr. 90 les 100 kil. Chicorée, 2.280 kilogr., Cateau Daniel, de Roncq, 27 fr. 79 les 100 kil. Chocolat (1re qualité), 500 kilogr., Planckaert, 2 fr. 69 le kil. Citrons, nombre : 650, Veuve Lecat, 0 fr. 40 l'unité. Figues, 475 kilogr., Vve Lecat, 0 fr. 42 le kil. Fromage de Hollande, 2.020 kilogr. Desobrie, 139 fr. 95 les 100 kil. Fromage de Marolles, 210 kilogr., Veuve Lecat, 1 fr. 25 le kil. Haricots, 1.900 litres, Veuve Lecat, 24 fr. 95 l'hectolitre. Huile à salade, 700 litres, Santerne, 0 fr. 60 le litre. Morue salée, 340 kilogr., Vve Lecat, 0 fr. 92 le kil. Poids secs, 1.300 litres, Veuve Lecat, 20 fr. l'hectolitre.

Poivre gris en grains, 24 k., Planckaert, 3.29 le kilog.; prunes d'Ente, 335 k., Planckaert, 0.99 le kilog.; riz, 1.400 k., Santerne, 0.34 le kilog.; sel gros, 1.400 k., Catteau, 45.66 les 100 kilogs; sel fin, 1.500 k., Planckaert, 15.90 les 100 k.; sucre blanc, 1.590 k., Planckaert, 112.50 les 100 kilogs; sucre candi, 250 k., Planckaert, 149.50 les 100 kilogs; vinaigre de vin, 550 litres, Bossut Floris, 20.70 l'hectolitre.

Chauffage, éclairage, buanderie. — Charbon de Bruay pour four (gailleteries), 17 tonnes, Fontaine Henri, 27.00 les 1.000 kilos. Chandelles, 70 kilos, Planckaert, 0.84 le kilo. Huile à brûler, 580 litres, id., 53.85 l'hectolitre. Amidon, 550 kilos, id., 0.37 le kilo. Bleu d'azur, 245 kilos, id., 28.50 les 100 kilos. Bleu tournesol, 45 kilos, id., 2.29 le kilo. Cristaux, 8.700 kilos, id., 7.79 les 100 kilos. Savon blanc, 66 k., Bauduin Amand, 0.32 le kilo. Savon noir, 8.500 kilos, Catteau, 27.44 les 100 kilos.

Lingerie habillement. — Anacoste pour tabliers, 400 mètres, Lehembre Albert, 2 fr. 68 le mètre. Bonnets de coton, 300 nombre Lehembre fils, 0.35 l'unité. Cache-nez, 60 nombre, Lehembre fils, 1.65 l'unité. Caleçons en coton, 630 nombre Lehembre-Lelong, 40 centimes le mètre. Calicot écru pour suaires en 1m. 20, 700 nombre au même, 40 cent. le mètre Calicot écru pour doublure 400 nombre, au même, 0.35 le mètre. *Calicot blanc pour rideaux*, 400 nombre au même, 0.85 le mètre. Camisoles en coton pour femmes, 50 nombre, au même, 1.75 l'unité. Camisoles en coton pour fillettes, 50 nombre, au même, 1.55 l'unité. Casquettes pour vieillards, 160 nombre, Amelont (St-Omer), 1.99 l'unité. Casquettes pour garçons, 70 nombre, Duganquier, 1.20 l'unité. Chapeaux pour garçons, 115 au même, 3.00 l'unité.

Cotonnade pour tabliers en 1 m. 40, 220 mètres, Lehembre-Lelong, 1.03 le mètre. Coutil pour corsets, 50 m., id., 1.47 le m. Coutil pour couvre-lits en 1 m. 40, 400 m., Migeon-Salembier (Lannoy), 0.98 le m. Coutil pour stores en 1 m 40, 200 m., Lehembre-Lelong, 1.57 le m. Couvertures en laine (2 k. 300), 50 nombre, Dassonville J., 10.35 l'unité. Couvertures en coton (2 k. 400), 50 nomb. Dassonville, 3.80 l'unité. Cravates pour hommes, 200, Lehembre-Lelong, 0.23 l'unité. Cretonne blanche pour capots de nuit en 1 m. 20, 400 m., Lehembre-Lelong, 1.14 le m. Id. blanche pour chemises, sans apprêt, 20 k. 0[0, 200 m. Lehembre-Lelong, 0.49 le m. Id. pour raccommoder, sans apprêt 16 k. 0[0, 150 m. Lehembre-Lelong. 0.37 le m. Id. couleur pour chemises, 300 m. Lehembre-Lelong, 0.44 le m. Id. pour couvre-lits, 800 m. Lehembre, 0.58 le m.

Drap pour jaquettes, 400 mètres, Lehembre-Lelong, 4.57 le mètre. Drap pour orphelins, 460 mètres, Lehembre-Lelong 5.60 le mètre. Drap pour vieillards, 400 mètres, Lehembre-Lelong, 4.97 le mètre. Drap pour pantalons, 420 mètres, Lehembre-Lelong, 5.29 le mètre. Drap de troupe, 300 mètres, Migeon-Salembier, 5.34 le mètre. Drap en coton, 250 mètres, Lehembre-Lelong, 2.48 le mètre. Etoffes pour robes, 450 m. Lehembre-Lelong, 1.84 le mètre. Essuie-mains, 700, Migeon-Salembier, 0.39 la pièce. Flanelle blanche, 200 m., Lehembre-Lelong, 0.94 le mètre. Flanelle laine et coton, 400 mètres, Lehembre-Lelong, 0.34 le mètre. Flanelle coton en couleur, 740 mètres, Lehembre-Lelong, 0.56 le mètre.

Fichus coton pour femmes, 450 nombre, MM. Lehembre-Lelong, 0.51 l'unité. Gilets en laine pour hommes et femmes, 70 kilos, Lehembre, Lille, 8.65 le k. Laine à tricoter, 460 k., Dassonville, 3.27 le k. Laine à matelas, 400 k., Dassonville, 2.64 le k. Lustrine ardoise (22 k.), 720 mètres, Lehembre-Lelong, 0.49 le m. Lustrine *noire forte* (22 k.), 500 m., Lehembre-Lelong, 0.54 le m. Lustrine glacée, 200 m., Lehembre-Lelong, 0.54 le m. Lustrine noire croisée, 400 m., Lehembre-Lelong, 0.63 le m. Lustrine marron, 400 m., Lehembre-Lelong, 0.24 le m. Mouchoirs de poche n° 1, 900 nombre, Lehembre-Lelong, 0.25 l'unité. Mouchoirs de poche n° 2, 200 nombre, Migeon-Salembier, 0.49 l'unité. Mouchoirs de poche n° 3, 300 nombre, Lehembre-Lelong, 0.46 l'unité. Mousseline brochée, 200 mètres, Lehembre-Lelong, 1.04 le m.

Mousseline unie, 50 mètres, Odoux François, 1.15 le mètre. Pilou, 300 m. Lehembre-Lelong, 0.79 le m. Toile blanche pour draps de lits en 1m80, 2.600 m. Migeon-Salembier, 1.61 le m. Toile blanche pour draps de lits en 1m40, 400 m. Migeon-Salembier, 1.28 le m. Toile blanche pour chemises d'hommes en 0m80, 1.400 m. Migeon Salembier, 0.69 le m. Toile blanche pour chemises de femmes en 1m05, 1.600 m. Migeon Salembier, 0.94 le m. Toile blanche œil de perdrix en 0m70, 450 m. Migeon Salembier, 0.61 le m. Toile grise pour paillasses en 1m40, 400 m. Migeon Salembier, 0.88 le mètre. Toile grise pour passages en 1m, 300 m. Migeon Salembier, 0.50 le m. Toile grise pour torchons en 1m, 350 m, Migeon Salembier, 0.52 le m. Toile à matelas en 1m40, 400 m, Migeon Salembier, 0.75 le m. Toile bleue forte en 1m05, 250 m, Migeon Salembier, 0.87 le m. Toile bleue fine en 1m05, 300 m. Migeon Salembier, 0.94 le m. Toile verte en 1m, 100 m. Migeon Salembier, 0.72 le m.

Toile pour tales d'oreillers en 0 m. 70, 400 mètres, adjudicataire, Migeon-Salembier, au prix de 0 fr. 68 le mètre. Toile pour blousses de médecins en 1 m. 30, 80 m., adjudicataire Migeon-Salembier, au prix de 1 fr. 20 le mètre. Toile pour tabliers de médecins en 1 m., 50 m., adjudicataire Migeon-Salembier, au prix de 1 fr. 08 le mètre, Toile pour nappes en 1 m. 45, 400 m. adjudicataire Migeon-Salembier, au prix de 1 fr. 35 le mètre. Toile carreaux pour serviettes, 200 m. adjudicataire Migeon-Salembier, au prix de 0 fr. 44 le mèt. Toile Vichy en 1 m., 350 m. adjudicataire Lehembre-Lelong, au prix de 0 fr. 62 le mètre. Wassingues (1 m. 50 sur 0m75) 100 nombre, adjudicataire Santerre, au prix de 0 fr. 69 l'unité. Mercerie évaluée, 1.450 fr. adjudicataire Lelong-Paco, avec un rabais de 22 pour 100.

Cuirs. — Croupons de Givet, 300 k., Denys Jules, Lille, 3.35 le kilog.; flancs lissés, 900 k., Denys Jules, Lille, 1.89 le kilog.; veaux de Bretagne, 450 k., Denys Jules, Lille, 6.50 le kilog.; peaux blanches, 5 douzaines, Denys Jules, Lille, 17.50 la douzaine.

Articles divers. — Balais de cameline, 400 nombre, Bossut Floris, Roubaix, 0.47 l'unité; balais de piassava, 90 nombre, Lelong-Pacot, 4.50 l'unité; cercueils, 130 nombre, Vanderplancke, 4.50 l'unité.

Vins et spiritueux. — Alcool à 95°, 200 lit. Eau-de-vie, 70. Genièvre, 300. Malaga, 240. Rhum, 200. Vin blanc de Grave, 3.300. Vin rouge de Bordeaux ou d'Algérie, 6.966 litres. (*Réserve*).

Pharmacie. — Drogueries médicinales et médicaments nécessaires au service de la pharmacie centrale, 4,500 francs, F. Dupont, Lille, 12.20 0[0 de rabais.

Comme les années précédentes, l'adjudication des vins et spiritueux a été réservée après la dégustation des échantillons déposés. Nous en donnerons le résultat en temps opportun.

L'affaire Denise Dubruque. — C'est la Cour de Rouen qui vient d'être désignée par la Cour de cassation, pour statuer comme Cour de renvoi sur la validité de la première instruction ouverte à Lille. L'affaire viendra sans doute dans quelques jours devant la chambre des mises en accusation qui, sans nul doute, annulera l'instruction conformément à la thèse de la Cour suprême ; il restera alors à décider devant quel juge d'instruction on reviendra.

Un enfant qui tombe dans le canal. — *Sauvetage de l'enfant par un ouvrier de Roubaix.* — Samedi, vers midi, un jeune garçon de sept ans et demi, Emile Cornille, demeurant chez ses parents rue du Bassin, 4, s'amusait sur la glace qui recouvre actuellement le canal. Derrière la fabrique Vanoutryve, le canal n'est pas gelé à un endroit où se déversent des eaux chaudes. L'enfant s'étant trop approché du trou formé à cet endroit, tomba à l'eau. Un ouvrier, M. François Vandenabeele, âgé de 37 ans, demeurant rue de Condé, à Roubaix qui passait à ce moment, se jeta tout habillé dans le canal et fut assez heureux pour retirer à temps le petit Cornille qui, après avoir reçu des soins, fut reconduit au domicile de ses parents.

L'escroquerie au « trésor espagnol ». — Les escrocs espagnols font de nouvelles tentatives dans notre région. Bien rares sont ceux qui se laissent prendre maintenant. Dans la matinée de vendredi, un de nos concitoyens, employé de commerce, rue de Lille, a reçu une lettre que voici et dont nous respectons l'orthographe :

« Barcelonace 15 12/99.

» Monsieur,

» Prisonnier dans cette ville pour banqueroute je vien vous demandez si vous voulez m'aider à retirer une somme de *800.000 francs* en billet de banque que je posède dans une malle qui et en dépôt dans une gare à Bordeaux mais pour cela il vous faut venir ici pour lever la saisie de mes bagages en payant au greffe les frais nessaisere pour vous emparal d'une valise qui contient un secret et dans lequel il y a le *résipisée* du chemin de fer qui et indispensable pour retirer la malle.

» En récompense je vous céderai le *tiers* de cette somme. Comme je ne sais si vous être toujous à la même adresse et *si ma lettre vous parviendra j'attandrai* votre réponse pour vous confier tout mon secret signer mon non, je ne puis recevoir de réponse dans la prison, mais vous menverez une *dépêche* au non de mon serviteur qui me la remetra en toute sûreté.

» *Bonifacio Amieus — Lista telegrafos — Barcelona* — Espagne.

» Je vous recomande une grande *discrétion* et dans l'impatience de votre réponse je me signe que D.

» Surtout répondez bien par *dépêche* et non par lettre. »

Les accidents du travail. — Une soigneuse, Elisa Lippens, âgée de 22 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, 204, travaillant chez MM. Masurel frères, aux Francs, a eu l'index droit pris entre le cylindre et les peignes de son métier. M. le docteur Decherf lui a prescrit un repos de dix jours.

— En soulevant une pièce de bois, un ouvrier charpentier, Pierre Decroix, âgé de 48 ans, demeurant rue de Brest, travaillant chez MM. Motte-Dewavrin, s'est fait un effort aux reins. M. le docteur Brunet a conclu à une incapacité de travail de six jours.

— Prosper Van Oost, âgé de 32 ans, laveur, chez MM. Leroux-Lamourette, demeurant à Mouscron, a été brûlé à l'œil gauche par un morceau de potasse caustique. M. le docteur Vanneufville qui l'a soigné, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de cinq à six jours.

— Un homme de peine de la teinturerie Liénart, Félix Gervé, âgé de 27 ans, demeurant à Herseaux, a été piqué à la plante du pied gauche par un clou sur lequel il a marché. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Bourgois.

Une tentative de vol, rue de Mouvaux. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures du matin, une tentative de vol a été commise au Blanc-Seau, chez M. Paul Harmand, bijoutier, 156, rue de Mouvaux. Les cambrioleurs ont fait sauter un panneau de la porte, mais celle-ci étant blindée à l'intérieur a résisté. M. Harmand ayant entendu le bruit se leva et vit, en ouvrant sa fenêtre, deux hommes prendre la fuite par le chemin de la Maquellerie. Plainte a été déposée à la police.

Une double arrestation pour fraude, à la gare. — Les douaniers de service à la gare, ont arrêté samedi deux femmes qui descendaient d'un train venant de Belgique et portaient ensemble 5 kilos de café vert d'une valeur de 15 francs. Ces fraudeuses : Julie Dejonckère, née à Iseghem (Belgique), et Emma Quékin, née à Tourcoing, ont été remises entre les mains des gendarmes qui les conduiront à Lille.

Un réverbère brisé par une voiture. — Samedi matin, vers dix heures, une voiture appartenant à M. Henri Catteau, marchand de charbon, passait à l'angle des rues de la Latte et St-Louis, lorsque le cheval glissa et s'abattit. En tombant, il heurta un bec de gaz qui fut brisé. La Compagnie du gaz a été aussitôt prévenue.

AVIS. — Au Camélia, maison Deltour-Delebois, 58, rue Saint-Jacques, Tourcoing. A l'occasion des fêtes Exposition d'articles fantaisie, maroquinerie, tableaux, albums pour photographies, porte-feuilles, porte-cigares, grand choix de plantes stérilisées. Le public est admis à visiter à partir du 16 courant. 46600

Si vous vous réunissez en famille, adressez vos commandes à la Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, où un choix sans cesse renouvelé de tous articles comestibles vous accordera entière satisfaction. Arrivages journaliers de volailles et de gibiers. Champignons et huîtres, escargots. Magnifique choix d'ananas frais et de raisins frais, calvilles, etc., etc. Grand assortiment de conserves des meilleures marques Epiceries de premier choix et absolument supérieures. Tous les vendredis gibiers de marais, moules parquées, crayelots. 59402

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81. Superbes portraits 40 X 30 gratis aux mariés.

Mouvaux. — *Les petits commerçants et l'Union Sociale et Patriotique.* — L'appel adressé par l'Union Sociale et Patriotique a été entendu ; déjà plusieurs petits commerçants ont fait parvenir leur adhésion.

Le Comité a tenu à justifier l'appellation d'Union Sociale ; il a adopté la création de bons qui seraient distribués gratuitement aux pauvres ; ces bons donneraient droit à des marchandises qui seraient délivrées chez les commerçants membres de l'U. S. et P. Nous sommes persuadé que cette charitable innovation soulagera bien des malheureux ; le Comité de l'U. S. et P. a droit à la reconnaissance.

Marcq-en-Barœul. — *Malade sur la voie publique.* — Dans l'après-midi de samedi, un nonagénaire qui jouit à Marcq de la plus grande estime, M. Verbiest, a été pris subitement d'un étourdissement sur la route départementale. Transporté immédiatement chez M. Lécroart, il a peu après repris ses sens et est retourné à pied chez lui.

Neuville. — La bibliothèque de l'école de garçons de Neuville-en-Ferrain vient de s'enrichir, grâce à l'œuvre du don des bibliothèques, de cinquante nouveaux volumes reliés *d'une valeur totale de 112 fr. 50*. Il est rappelé aux habitants de la commune que cette bibliothèque est ouverte tous les jours, même le dimanche, de onze heures à midi, et que les livres peuvent être emportés et gardés pendant quinze jours.

Roncq. — *Une vieille femme qui se fracture la jambe.* — Dans la matinée de samedi, une vieille femme, Mme Vienne, demeurant rue de Bousbecque, vaquant aux soins de son ménage, est tombée d'une chaise et s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Galissot a donné ses soins à la blessée.

Halluin. — *Un commencement d'incendie.* — Samedi matin, vers onze heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'établissement de MM. Dubois et Charvet, rue Saint-André, dans un petit réduit contenant du foin. C'est un ouvrier qui, apercevant la fumée s'échappant par les fissures d'une porte, donna l'alarme ; grâce à la promptitude des secours, on parvint à éteindre le feu immédiatement. Les dégâts sont peu importants.

Communications

FANFARE LES INTIMES. — Il est rappelé aux musiciens l'exécution pour la fête de gymnastique le jour de la Noël (lundi 25 décembre), à la salle des fêtes, place Leverrier. Rendez-vous au local (Cheval Blanc, place Thiers), à trois heures précises, pour pouvoir se rendre en corps à la salle Leverrier.

La commission compte qu'aucun musicien ne voudra manquer à cette exécution.

En une nuit, par l'application d'un *Thermogène*, on guérit toux, rhumatismes et maux de gorge 60532

LILLE

Un cocher mort de froid. — *Samedi matin, vers deux heures*, des agents de patrouille ont trouvé le cocher de fiacre Floris Mahieu, dans la rue de l'Hôpital-Saint-Roch, gisant sur un trottoir. L'infortuné cocher fut transporté à son domicile, au n° 37 de la rue de l'Hôpital-Saint-Roch. Le docteur Vermersch, appelé, ne put que constater le décès dû à une congestion causée par le froid. Le malheureux était âgé de cinquante ans ; il était veuf et père de trois enfants.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis **1 fr.** 5587

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55575

LA FAUSSE CATASTROPHE DE FRELINGHIEN

Comme nous l'avions bien prévu, le bruit d'une catastrophe à Frelinghien, que nous avons relaté hier, n'avait aucun fondement. Le *Peuple* a été victime d'un mystificateur ; il n'y a eu aucune catastrophe à Frelinghien, pas même le moindre accident qui, amplifié, ait pu donner naissance à un bruit de ce genre.

La plupart des journaux de Paris et de la province annoncent cette nouvelle sans restriction aucune.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 23 décembre.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — LES SUITES D'UNE RIXE. — Une dizaine d'individus se battaient rue de Flandre, dans la nuit du 5 au 6 novembre; les agents Cuvelier et Six intervinrent, les batailleurs prirent la fuite : ils en rattrapèrent deux rue Saint-Louis, lesquels les injurièrent. Ce sont : *Gustave Demuynck*, 24 ans, peintre, et Yvo Van Paemel, 22 ans, cordonnier, tous deux demeurant à Tourcoing, rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain.

Un mois de prison au premier, vingt jours au second, par défaut.

UN AMATEUR DU VIOLON. — Devant l'estaminet du Chauffeur, à Halluin, le 12 novembre, les gardes Brunin et Lamblin arrêtaient un ivrogne. « Cet homme-là n'a rien fait ; je veux aller avec lui ! » leur déclara un standard, Jules Vanhonacker, lequel injuria en outre les agents ; ce qui lui valut de faire ce qu'il désirait tant ; six jours de prison avec sursis à Vanhonackere.

SINGULIER ADIEU. — Henriette Carlier, femme Duthilleul, cabaretière à Gruson, était allée faire vérifier ses mesures par le vérificateur de Roubaix, M. Sire; quand tout fut fini, celui-ci, avant de passer à la suivante, lui dit très poliment : « Au revoir, madame! » — « Au revoir, vieille cruche ! » répondit-elle. Elle dit qu'elle s'adressait à sa voisine, mais le Tribunal ne l'a pas crue; comme elle est fort bien notée, il ne la condamne qu'à trois jours de prison avec sursis.

SUR LE CAR ÉLECTRIQUE. — Les règlements interdisent de laisser monter sur les tramways les gens en état d'ivresse : M. le président trouve même qu'on n'observe pas assez ce règlement et que les conducteurs devraient expulser encore plus les ivrognes.

Il ne pouvait donc qu'approuver le conducteur d'un car électrique de Roubaix à Tourcoing, Camille Vandeplanque, qui, le 24 septembre dernier, — un dimanche, — vers neuf heures trois quarts du soir, voyant arriver le sieur Jean Chériot qui titubait, voulut lui refuser l'accès de la voiture. Chériot résista, porta deux coups de poing au conducteur, en criant : « *Je monterai quand même !* » — Et il resta quand même accroché pendant les 200 mètres que le car parcourut encore ; on était au pont Saint-Vincent, où ne put s'en rendre maître qu'au boulevard d'Armentières.

Mais un conducteur de tramways est un agent assermenté, et le bousculer dans l'exercice de ses fonctions, c'est se rendre coupable de rébellion envers un représentant de l'autorité publique, et voilà comment Jean Chériot, un dégorgeur, âgé de 50 ans, domicilié rue Neuve 47 à Tourcoing, se voit poursuivre pour rébellion et condamner à 25 francs d'amende.

UNE DÉBITANTE DE MARGARINE, Angèle Desbonnets, épouse de M. Clément, 45 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Calvaire, qui n'avait pas mis sur son débit l'enseigne : « dépôt, débit de margarine » en lettres d'au moins 30 centimètres de hauteur, est poursuivie pour contravention à la loi de 1897 et condamnée à 25 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Du Peyrous, vol, 3 mois de prison, par défaut. — Angèle Verhaeghe, 12 ans, écolière à Ennetières-en-Weppes, vol de 2 francs, chez Mme Dubreuck, remise à ses parents, le père déclaré civilement responsable. — Louis Delcourt, rébellion et outrage aux agents, 40 jours de prison. — Gustave Lootens, 27 ans ouvrier tapissier, infraction à un arrêté d'expulsion, 8 mois. — Philogone Guéquière, 48 ans, tisserand, arrêté à Lannoy, expulsion, 1 an.

Deux mois de prison et 500 francs d'amende à Marie Ceulemans, 24 ans, usserande rue Grétry à Roubaix, et à Louise Vansteene, 22 ans, tisseuse à Wattrelos, Grande-Rue, arrêtées pour fraude à Wattrelos, carrière Petit, le 18 décembre, à midi. — Jean Duchatel, 22 ans, tisserand à Reckem, arrêté en compagnie d'un gamin de 15 ans, Louis Legley, demeurant rue de Neuville, à Tourcoing, avec 11 kilogs de café, le 20 décembre, à la Grille de fer (territoire de